



La couronne le 29 avril 2025

Mesdames, Messieurs les Président(e)s, et Responsables de club

Le Comité régional ULM Nouvelle Aquitaine vous propose de participer a une nouvelle édition du jour le plus long prévue le Samedi 21 Juin 2025 (report possible au 29 juin en fonction de la météo).

Cette manifestation qui se veut avant tout placée sous le signe de la convivialité sera l'occasion de faire voler vos membres qu'ils soient Pilotes, instructeurs, élèves ou simple passager, et de leur faire visiter de nouvelles plateformes, elle est ouverte à tous les clubs et tous les pilotes de la région Nouvelle Aquitaine affiliés et licenciés à la FFPLUM, à jour de leurs cotisations et de leurs assurances à la date du jour le plus long.

Pour participer à cette journée il vous suffit de nous retourner le bulletin d'inscription ci joint dûment complété de préférence par mail [baillyjf-adi@hotmail.fr](mailto:baillyjf-adi@hotmail.fr) ou par courrier au Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine 52 bis rue du stade 16400 La Couronne, avant la **date limite du 10 Juin 2025**.

Si aucun de vos membres ne souhaite y prendre part, votre base peut cependant participer en tant que **base d'accueil** (voir choix sur le bulletin d'inscription), cela ne vous impliquera aucune logistique de restauration ou autre, même si un petit café peut être agréable aux visiteurs (voir quelques litres d'essence de disponibles), seulement une personne en permanence sur la base pour enregistrer les passages et tamponner les fiches des participants.

Les clubs **participants** recevront **les bulletins d'inscription Appareils et Pilotes**, ainsi que les **autres fiches nécessaires pour participer à la manifestation** en temps utile par mail, a noter que les pilotes participants devront s'inscrire sur leur espace licenciés fédéral.

*Le Comité Régional Nouvelle Aquitaine souhaiterait que cette manifestation soit une réussite et que plus de clubs participent (ne serait ce qu'en base d'accueil), nous vous remercions par avance de votre participation.*

Emmanuel BOURASSEAU  
Jean François BAILLY  
Pôle animation du CRULMNA

**Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine**

Adresse du siège social : 52 Bis Rue du Stade 16400 LA COURONNE. Tél : 06 07 22 79 86

Association loi 1901. Agrément Ministère des Sports d'Utilité Publique

SIRET : 825 003 486 00024 APE : 926C

Email : [crulmna@gmail.com](mailto:crulmna@gmail.com) – Site : [www.ulm-aquitaine.ffplum.com](http://www.ulm-aquitaine.ffplum.com)

# LE JOUR LE PLUS LONG 2025

21 Juin 2025

## Bulletin d'inscription des Clubs ou des Bases d'accueil

Fiche à retourner par mail à [baillyjf-adi@hotmail.fr](mailto:baillyjf-adi@hotmail.fr) avant le 10 Juin 2025



Tampon du club

Club participant et/ou Base d'accueil

Nom du Club participant:

Code Club FFPLUM :

Nom de la base :

Code de la base LF.....

Nom du Président:

Mail:

Téléphone:

## Coordonnées des superviseurs

Les superviseurs sont chargés d'apposer le tampon du club et noter l'heure de passage sur la fiche appareil et pilotes, de renseigner les passages sur la fiche d'enregistrement des passages avec signature obligatoire des pilotes.

Nom, Prénom:	N° de portable avec WhatsApp souhaité *
Présent de: 7h45 à: h	

Nom, Prénom:	N° de portable
Présent de: h à h	

Nom, Prénom:	N° de portable
Présent de: h à 20h00	

\* Par défaut c'est ce N° de Tél portable qui sera enregistré par l'organisateur pour donner ou non le top de départ de l'épreuve.

Cette fiche est à retourner à Jean François BAILLY par mail : [baillyjf-adi@hotmail.fr](mailto:baillyjf-adi@hotmail.fr)

Portable : 06 07 22 79 86



## LE JOUR LE PLUS LONG DU CRULMNA 2025

### REGLEMENT

**ARTICLE 1 Objet :** Le Comité Régional U.L.M. Nouvelle Aquitaine organise une journée d'animation des clubs ULM de la région, intitulée "Le Jour le Plus Long". Cette journée vise à favoriser les rencontres interclubs et dynamiser l'activité des clubs en mobilisant un maximum de pilotes et d'appareils.

**ARTICLE 2 Objectif :** L'objectif de cette journée est de faire voler un maximum de machines et de pilotes (y compris les élèves, instructeurs ou passagers) afin de parcourir une distance maximale et visiter un maximum de bases participantes, **l'événement sera avant tout placé sous le signe de la convivialité.**

**ARTICLE 3 Communication :** L'événement sera porté à la connaissance des clubs et des pilotes par une affiche publicitaire disponible sur le site du comité régional ULM de la Nouvelle Aquitaine: [ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr](http://ulm-nouvelle-aquitaine.ffplum.fr) et par la newsletter mensuelle du Comité Régional ULM de La Nouvelle Aquitaine

**ARTICLE 4 Financement :** Aucun frais d'inscription n'est requis. L'opération est entièrement financée par le Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine.

**ARTICLE 5 Conditions de Validité :** Pour tout motif empêchant le déroulement normal de la journée, la participation d'au moins 30 % des clubs inscrits est nécessaire pour que l'objectif soit validé.

**ARTICLE 6 Conditions de Participation :** Cette animation est ouverte à tous les clubs de la région Nouvelle Aquitaine affiliés à la FFPLUM (Fédération Française de Planeurs Ultralégers Motorisés) et à tous leurs pilotes licenciés à jour de leur cotisation la veille de l'événement, les pilotes individuels pourront participer à cette journée en se rattachant (ou non) à un club de leur choix, le nombre de pilotes individuels rattachés par club sera limité à 20 % des licenciés du club, ces derniers seront considérés membres du club pour la pondération et le classement.

**ARTICLE 7 Inscriptions des Clubs et Bases :** Les clubs et bases souhaitant participer doivent retourner le bulletin d'inscription des clubs ou des bases d'accueil (disponible sur le site mentionné) dûment complété et comprenant les coordonnées des superviseurs, par e-mail à l'adresse indiquée sur le bulletin, avant la date limite du 10 juin 2025. Les clubs participants recevront toutes les fiches nécessaires (fiche équipage et contrôle des passages) ainsi que le règlement de la manifestation par mail.

**ARTICLE 8 Inscription des pilotes participants :** Chaque pilote CDB devra obligatoirement s'inscrire sur son espace licencié fédéral, l'équipage sera rattaché à son club pour le challenge

**ARTICLE 9 Horaires** : Aucun décollage ne pourra avoir lieu avant 8 h (heure locale), et plus aucun pointage ne sera pris en compte après 20 h (heure locale), sauf pour le dernier pointage correspondant à la base de départ.

**ARTICLE 10 Challenge Interclubs** : Un challenge interclubs récompensera les trois meilleurs clubs pour encourager la participation,

**ARTICLE 11 Attribution des Points** : Pilote : **50** points par pilote participant (la place du passager étant occupée ou non). Base visitées : **50** points seront attribués pour chaque base visitée. Distance : **1** point par kilomètre parcouru selon une grille établie par l'organisateur (logiciel de navigation). Pour la totalité des points marqués, il sera appliqué un coefficient pour chaque type de machine et la puissance moteur de celle ci.

Coefficient à appliquer :

Paramoteur : **1,8**

Pendulaires type 1 : **1,1** (moteur Rotax 447, 503 ,582, HKS ou puissance inférieure à 70 CV)

Pendulaires type 2 : **1,0** (moteur Rotax 912 ou puissance supérieure à 70 CV)

Multi axes type 1 : **0,9** (moteur Rotax 447, 503 ,582, HKS ou puissance inférieure à 70 CV)

Multi axes type 2 : **0,7** (moteur Rotax 912 ou puissance supérieure à 70 CV)

Autogire : **0,8**

**ARTICLE 12 Pondération** : Tous les clubs ont une chance égale de remporter ce challenge quelle que soit sa taille grâce aux pondérations (appareils et nombre de licenciés) utilisées pour le classement, le total des points marqués par chaque club sera pondéré par le pourcentage de licenciés du club, la pondération sera calculée avec un nombre minimum de 12 pilotes licenciés par club

**ARTICLE 13 : Classement des Clubs** Le premier club recevra un prix de 300 €, le deuxième un prix de 200 €, le troisième un prix de 100 € (dans la limite du budget disponible)

**ARTICLE 14 Responsabilités des Pilotes** : Chaque pilote organise son périple sous sa seule responsabilité en tant que commandant de bord, dans le respect des règles de circulation aérienne. Ils doivent être en possession de leur licence fédérale et de leur assurance valide. Il devra s'assurer des consignes spécifiques appliquées sur chaque base visitée (carte VAC, circuit d'intégration, etc.), ainsi que du parfait état de sa machine et de son aptitude à effectuer les étapes prévues.

Le non respect avéré de ces clauses entraîne l'exclusion du pilote incriminé.

**ARTICLE 15 bases** : La base de départ sera obligatoirement la base finale de retour. Il n'est pas exclu de revenir plusieurs fois à sa base de départ. Dans ce cas le tampon de contrôle sera apposé sur la fiche de participation au même titre que les autres bases visitées, cependant ces retours ne donneront pas lieu à l'attribution de points pour « bases visitées ».

## **ARTICLE 16 les fiches :**

**Fiche d'inscription :** Elle doit comporter l'ensemble des appareils basés du club qui participent à cette journée. Elle servira au Comité Régional pour établir les FICHES MACHINES.

Ces fiches comporteront le coefficient multiplicateur affecté à l'appareil et seront valables pour toute la journée.

**Fiche machine :** Le pilote devra les faire tamponner à chaque étape, y compris au retour à sa base, qui en cours de journée sera considérée comme une étape spéciale neutre (respecter l'ordre chronologique prévu, indiquer l'heure de départ de chaque plate-forme et le nom du pilote pour chaque étape)

Les fiches machines doivent être retourné au Comite régional dans les 48 heures suivant la fin de l'épreuve. **Toute fiche remise non lisiblement remplie ou incomplète ne sera pas prise en compte.**

**ARTICLE 17 clubs d'accueil :** Sous peine d'être pénalisé de 20 % de ses points, chaque club participant s'engage à prévoir la présence d'une ou plusieurs personnes chargées de valider les passages sur sa propre base, de 8 h à 20h. Il est souhaitable que les clubs participants offrent la possibilité d'une mini restauration /café/ rafraîchissements (sans alcool) aux pilotes de passage et quelques jerricans de carburant pour le ravitaillement. (Huile non fournie).

**ARTICLE 18 responsabilité de l'organisateur :** La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté ou en cas de faible participation des clubs inférieure à 20 %, cette journée devait être modifiée ou annulée.

Dans tous les cas, l'organisateur a la possibilité d'en modifier la date et si nécessaire le règlement.

**ARTICLE 19 :** Le simple fait de participer à cette journée implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats, toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser sera tranchée souverainement par l'organisateur.

Le présent règlement est mis à disposition sur le site du comité régional ULM de La nouvelle Aquitaine:

La Couronne le 29/04/2025

### **Comité Régional ULM Nouvelle Aquitaine**

Adresse du siège social : 52 Bis Rue du Stade 16400 LA COURONNE. Tél : 06 07 22 79 86

Association loi 1901. Agrément Ministère des Sports d'Utilité Publique

SIRET : 825 003 486 00024 APE : 926C

Email : [crulmna@gmail.com](mailto:crulmna@gmail.com) – Site : [www.ulm-aquitaine.ffplum.com](http://www.ulm-aquitaine.ffplum.com)